

223C0896  
FR0014003PZ3-FS0477

15 juin 2023

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ACCOR ACQUISITION COMPANY**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 juin 2023, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 12 juin 2023, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY<sup>1</sup> et ne plus détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte du rachat et de l'annulation de l'intégralité de ses actions cotées sur Euronext Paris par la société ACCOR ACQUISITION COMPANY<sup>2</sup>.

A cette occasion, la société J.P. Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY.

---

<sup>1</sup> Société introduite sur Euronext Paris depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021. Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le n° 21-180 le 26 mai 2021 et communiqué de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY du 28 mai 2021.

<sup>2</sup> Cf. notamment communiqués de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY des 27 avril 2023, 2 et 12 juin 2023.